

ABONNEMENT

SOMMAIRE	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
FRANCE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire]
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 NOVEMBRE

LE TRAVAIL DES FEMMES

Le Sénat a repoussé, par 109 voix contre 99, la disposition du projet de loi votée au Palais-Bourbon et fixant à dix heures par jour le maximum du travail des femmes majeures dans les établissements industriels.

Sur ce point la liberté du travail a triomphé des partisans de la réglementation à outrance.

Des préoccupations très diverses avaient présidé à l'élaboration de la disposition écartée par le vote sénatorial. Certains de ses auteurs et de ses approbateurs avaient obéi à un sentiment d'humanité, et certains autres au désir de consacrer une fois de plus le principe de l'intervention de l'Etat dans le domaine du travail.

C'est en envisageant le projet de loi à ce double point de vue que M. Bérenger a combattu la limitation impérative du travail des femmes majeures.

Est-il vrai que la famille et la morale réclament impérieusement cette limitation ? M. Bérenger ne le pense pas.

Ce n'est pas en diminuant d'une heure par jour le temps du travail qu'on rendrait la mère, l'épouse aux occupations du foyer domestique. Et, d'autre part, on courrait le risque de livrer le ménage ouvrier à la misère.

Le plus souvent, en effet, la réduction du travail entraînerait la réduction du salaire, d'un salaire déjà insuffisant.

Si l'on forçait le patron à payer tout autant une ouvrière qui produit moins, on le mettrait, la plupart du temps, dans un tel état d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère qu'il serait obligé de choisir entre la fermeture de son usine ou la ruine.

Prenons, par exemple, l'industrie de la filature de cocons si rudement éprouvée par l'invasion des soies italiennes.

On chiffre à 4 fr. 50 l'excédent de la dépense qu'elle supporte par kilogramme de soie. Que deviendrait-elle si on la contraignait à payer dix heures de travail autant que onze ou douze, alors que les concurrents ont la journée de quatorze heures ?

Où elle achèterait de disparaître, ou elle diminuerait les salaires.

Dans le premier cas, l'ouvrière, son mari, ses enfants seraient réduits au plus complet dénuement. Dans le second, ce foyer ouvrier, qu'on prétend protéger, verrait diminuer ses modestes ressources.

M. Maxime Lecomte a porté à la tribune cette opinion de la Chambre de commerce de Roubaix :

« La conséquence inévitable de cette limitation d'un ou de deux douzièmes dans le salaire des ouvriers de nos manufactures, ce serait la fermeture des ateliers, ce serait le chômage avec les privations et les misères qu'il entraîne fatalement après lui.

« Il faudrait n'avoir aucune notion des choses de l'industrie et surtout des conditions qui lui sont imposées par la concurrence étrangère, pour penser qu'un manufacturier,

condamné à produire moins avec les mêmes frais généraux et à voir par là ses bénéfices anéantis, pût jamais payer une journée de dix ou de onze heures comme une journée de douze heures sans courir à sa ruine et sans être bientôt forcé d'arrêter tout travail. »

On a parlé de relever la dignité de la famille ouvrière, le niveau moral de l'ouvrier, en restituant à la femme la place qui lui appartient au foyer.

L'intention est excellente, mais pense-t-on que la diminution d'une heure de travail moralisera la famille du travailleur au moins autant que la démoraliseront le chômage, la misère ou la gêne ?

Et ne craint-on pas de restreindre, chez l'épouse et la mère, le droit sacré de gagner sa vie, celle d'un mari infirme ou malade, et celles de ses enfants ?

M. Bérenger a d'ailleurs constaté que les femmes en général ne désirent pas et redoutent même la limitation qu'on prétend leur imposer. Il a supplié le Sénat de respecter la liberté de la femme dans ce qu'elle a de plus utile à la famille, dans l'accomplissement du devoir le plus louable et le plus respectable. Et le Sénat lui a donné raison.

Si son vote avait besoin d'être plus longuement justifié, il suffirait de signaler les cris de colère qu'il a soulevés dans la presse radicale et socialiste.

LES DOUCEURS DU TONKIN

Le plus irréfutable des arguments contre la pernicieuse « conquête » de M. Jules Ferry, c'est le douloureux spectacle de nos soldats revenant du Tonkin, minés par les fièvres et, pour la plupart, dotés de maladies incurables.

Ce que deviennent là-bas nos conscrits, victimes d'une politique néfaste, le récit suivant de la Lanterne le montre suffisamment :

« Nous venons d'assister au pénible spectacle du retour d'un caporal d'infanterie de marine. Après être resté cinquante jours en traitement à l'hôpital d'Hanoï, ce malheureux convalescent a été rapatrié dans sa commune, aux environs de Poitiers. Il l'avait quittée au mois de novembre 1888 ; il y revient, en 1894, épuisé, méconnaissable, se soutenant à peine.

« C'était un beau gars, excellent maçon, qui gagnait aisément sa vie en travaillant à la tâche ou à la journée.

« A dix lieues à la ronde, il n'y avait point de plus rude abatteur de besogne bien faite que ce brave garçon. Aujourd'hui il ne peut plus tenir la truette. Heureux encore s'il en réchappe ! Ce ne sera qu'au prix de soins coûteux et d'un repos absolu.

« Or, ici se pose tout naturellement une question : qui supportera les frais de cette longue incapacité de travail ?

« Ce ne sera ni l'Etat ni la commune, il faudra donc que ce soit la famille de ce soldat. Mais comment le pourrait-elle, ne parvenant que difficilement à se nourrir elle-même du premier au dernier jour de l'année ?

« Je cite un exemple que j'ai sous les yeux. Cet exemple est multiplié dans toutes les com-

munes de France où apparaît un de ces *Revenants du Tonkin*.

« Au Tonkin, notre armée rencontre des ennemis plus redoutables que tout, ce sont les accès de *fièvre paludéenne* (un mot trop savant pour nos paysans). Ces accès déciment les bataillons français dans une proportion effrayante. Sur cent hommes partis bien portants du port d'embarquement, vingt-cinq périssent au Tonkin !

« Ainsi disparaissent sans gloire et sans profit pour la mère-patrie nos chers petits soldats dans ce Tonkin maudit !

« Qu'on vienne encore après cela faire des phrases ronflantes avec un panache à la queue, dans des banquets où tout le monde boit et mange à satiété, qu'on célèbre les ressources fécondes de cette terre tonkinoise qui devait devenir à bref délai un placement de bon père de famille. Elle n'a été, n'est et ne sera qu'un vaste cimetière où l'on ensevelit chaque année nos meilleurs ouvriers et nos plus robustes paysans, c'est-à-dire l'élite, par la vigueur et le travail, de la population nationale ! »

INFORMATIONS

FAVORITISME

L'*Avenir militaire* signale un trait de favoritisme qui a causé une réelle émotion parmi ceux qui s'en trouvent atteints indirectement, et ils sont nombreux. Ce fait montre à quelles fantaisies sont subordonnés les droits les plus certains.

Voici l'histoire que raconte le journal militaire :

« Le 12 juillet 1890, un officier d'ordonnance de M. de Freycinet recevait la croix d'officier de la Légion d'honneur, avec 26 ans de services, une campagne unique et cinq années seulement de grade de chevalier.

« Le 13 juillet de l'année suivante, le même officier supérieur était inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Le dernier des chefs de bataillon porté par la Commission de classement était de 1885, et lui de 1887 ; il gagnait déjà deux ans sur ses camarades.

« Moins de trois mois après, le 2 octobre dernier, il était nommé lieutenant-colonel, passant sur le dos de vingt-neuf officiers inscrits avant lui, et alors que le plus jeune des chefs de bataillon promu avec lui était de 1883, c'est-à-dire avait quatre ans de grade de plus que lui.

« Enfin, quinze jours plus tard, le 16 octobre, le nouveau lieutenant-colonel était promu contrôleur de 2^e classe de l'administration de l'armée. »

Cette manière de constituer le contrôle de l'armée est des plus bizarres.

Elle nous édifie surtout avec précision sur les agissements du ministre civil de la guerre qui devait tout réformer et qui se borne en bien des cas à favoriser ses amis.

PROCÉDÉS RÉPUBLICAINS

Le *Messageur de l'Allier* dénonce un acte d'odieuse arbitraire commis par le maire de Saint-Germain-des-Fossés.

Deux religieuses franciscaines étaient venues procéder à la collecte annuelle en faveur de leur maison. Le maire requit la gendarmerie et procéda, en pleine rue, à l'arrestation des deux Sœurs.

Ce sectaire voulait qu'elles fussent immédiatement conduites à Cusset, mais il se décida à les laisser passer la nuit au « violon », sur un grabat.

Le lendemain, les Sœurs furent menées à Cusset entre deux gendarmes.

Elles comparurent devant le procureur de la République, qui les fit mettre en liberté.

LA MORALE INDÉPENDANTE

Les moralistes indépendants, qui sont aujourd'hui au Pouvoir, nous gouvernent et légifèrent, sont fort ennuyés par l'indépendance en matière de morale de ces beaux messieurs de la corporation des « souteneurs ».

On songe, paraît-il, en haut lieu, à mettre un frein aux exploits trop bruyants des membres de ce syndicat.

Comment s'y prendra-t-on pour ne pas donner une entorse à la logique des libre-penseurs et des doctrinaires de l'amour libre ?

C'est ce sur quoi discutent nos moralistes du boulevard.

M^{SR} LAVIGERIE

On écrit d'Alger, 31 octobre :

« Le cardinal Lavigerie, souffrant depuis assez longtemps, a été transporté il y a quelques jours de son palais archiépiscopal au séminaire de Notre-Dame d'Afrique qui se trouve sur la côte ouest, entre Alger et Saint-Eugène. On le croit très gravement malade ; personne en effet n'est admis auprès de lui. On dit même que le cardinal a reçu hier l'extrême-onction. Cependant il faut espérer que grâce à sa forte constitution il triomphera encore de cette nouvelle attaque de la maladie de cœur qui a failli déjà l'emporter. »

LA ROUTINE COMMERCIALE

Sous ce titre, M. Jules Rouxel, le sympathique rédacteur du *Journal de Rennes*, écrivait samedi l'article qui suit, dont bien des commerçants saumurois devraient faire leur profit :

Les *Nouvelles Rennaises* reprochaient mardi aux commerçants de notre ville de ne pas éclairer leurs devantures et faisaient ressortir le tort qu'il se font par cette économie mal entendue.

Il est certain qu'à cette époque de l'année principalement où la nuit vient vite, les étalages brillants, outre qu'ils égayaient les rues, attirent les passants comme la chandelle le papillon, mettent en relief des objets qu'on ne remarque pas le jour et peuvent provoquer des convoitises et des emplettes.

MM. les commerçants rennais ont entrepris une campagne pour se défendre contre le commerce des *grands magasins* et pour retenir la clientèle locale que la mode et le prestige de la capitale, beaucoup plus qu'un intérêt véritable, entraînent vers Paris. C'est très bien ! Mais il importe d'abord qu'ils se modernisent, qu'ils se dépouillent de certains préjugés et de cer-

taines routines commerciales, et il est du devoir de la presse, qui est unanimement disposée à leur prêter son concours, de les leur signaler.

Aujourd'hui, dans presque tous les magasins, quand vous achetez un objet de quelque volume, on vous offre de le porter à domicile. C'est un progrès relativement récent à Rennes; mais il ne s'est pas encore universellement généralisé — ou bien il arrive qu'on reçoit l'objet vingt-quatre heures après.

Les marchands sont obligés de subir de longs crédits. Cela se conçoit aisément, bien que ces crédits, parfois, aient autant pour cause la négligence des vendeurs que la morosité des clients, et bien qu'il ne paraisse pas impossible que les premiers se mettent d'accord pour envoyer, au moins annuellement, leurs factures. Il ne faut pas toutefois que la vente à crédit devienne une seconde nature, au point de faire traiter de la même façon ceux qui paient tous les dix ans et ceux qui offrent de payer comptant.

C'est cependant ce qui arrive. Je sais quelqu'un qui, ayant acheté dernièrement chez un bijoutier de Rennes pour 800 fr. de marchandises, demanda quel escompte on lui ferait s'il soldait immédiatement sa note.

— Aucun, lui fut-il répondu, ce n'est pas dans nos usages.

— Alors, répartit notre ami, je vous paierai aux calendes grecques.

— Oh! monsieur, nous vous connaissons, ça nous est bien égal.

Enfin, les commerçants rennais ignorent ou plutôt méconnaissent absolument la force de la publicité par la presse. Dans cette ville de 70,000 habitants, qui compte en moyenne deux magasins par maison, il n'y en a pas vingt qui fassent de la réclame, et encore la plupart sont juifs.

Il est juste de dire que ce défaut n'est pas absolument particulier à Rennes; il est en quelque sorte national. Quelle différence d'aspect présentent les journaux français avec les journaux anglais et allemands, où l'on voit quatre ou cinq pages d'annonces serrées, parmi lesquelles figure jusqu'au nombre de veaux et de moutons que tel ou tel boucher tuera dans la semaine!

Cependant, en notre ville, l'abstention de réclame revêt un caractère qu'on ne rencontre pas partout ailleurs. Qu'on juge plutôt: il nous est arrivé, comme à tout journal, d'employer un courtier pour aller chercher des annonces à domicile. Savez-vous ce qu'on lui a répondu dans un des principaux magasins de nouveautés de la place? « Monsieur, nous ne faisons jamais de réclame; cela pourrait faire supposer que nous n'avons pas de clients... » Là-dessus, il faut tirer l'échelle!

Nous n'insisterons pas davantage aujourd'hui sur ce sujet. Ces exemples suffisent à

démontrer que le public n'a pas tous les torts et que les commerçants rennais ont besoin de réformer aussi quelques-unes de leurs idées et de leurs habitudes. JULES ROUXEL.

NOUVELLES MILITAIRES

LES OFFICIERS RUSSES A CHATELLERAULT

Plusieurs journaux ont parlé, sans s'être suffisamment renseignés, de la mission militaire russe chargée d'aller à Châtellerault surveiller l'exécution d'une commande de fusils russes et en prendre livraison.

Voici, dit le *Figaro*, les renseignements très précis, que nous avons recueillis à ce sujet.

Un projet de traité pour la fabrication de fusils russes à la manufacture de Châtellerault est soumis, en ce moment, à l'approbation du gouvernement russe, et nous croyons pouvoir espérer que cette approbation sera donnée sans tarder.

On sait que deux officiers russes: M. le colonel d'artillerie G. Sokérine, auquel reviendra la direction de cette entreprise, et M. le prince Gagarine, lieutenant d'artillerie de la garde, sont en ce moment à Châtellerault.

Aucune fête n'a été donnée à l'occasion de leur arrivée.

CHAUSSURE MILITAIRE

Nous lisons dans le *Progrès militaire*:

« On réclame depuis longtemps l'affichage dans les communes du type de brodequin militaire de façon à permettre aux hommes valides de vingt à quarante-cinq ans de faire confectionner et de porter habituellement la chaussure dont ils ont à faire usage sous les drapeaux.

» Les dernières manœuvres ont fait ressortir les énormes déchets d'effectif provenant de réservistes blessés par des chaussures neuves.

» L'idéal, nous l'avons maintes fois exposé, serait pour les réservistes et pour les territoriaux, comme pour les jeunes soldats, de les incorporer avec deux paires de chaussures, que le magasin de compagnie paierait suivant leur valeur sur une masse spéciale.

» Ce procédé de décentralisation ne ferait pas l'affaire des grands fournisseurs, mais il donnerait du travail à tous les petits cordonniers des villages et permettrait à leurs clients de marcher après l'incorporation, en temps de période de manœuvres, et surtout à la mobilisation. Les approvisionnements du service de l'habillement dans les corps et dans les magasins de l'intendance pourraient, à ce compte, être réduits dans des proportions considérables.

» Sans aller aussi loin que nous l'aurions désiré, M. de Freycinet a reconnu qu'il fallait aviser sans retard, sous peine de voir des centaines de trainards allonger les colonnes dès

les premiers jours de l'entrée en campagne. Le Ministre de la guerre a décidé, qu'à l'avenir, les hommes mobilisables pourront faire fabriquer des brodequins se rapprochant, quant à la forme, des chaussures en usage dans l'armée et qu'ils pourraient porter de temps à autre, de façon à les faire à leurs pieds, ce qui leur permettra de supporter la marche sans en ressentir trop de fatigue le jour où ils seront appelés sous les drapeaux. Ces chaussures devront être faites d'après un modèle donné par l'administration de la guerre. En cas de mobilisation, le prix en sera remboursé à leurs propriétaires.

» Cette décision va être portée à la connaissance du public par voie d'affiches. Nous souhaitons qu'elle soit complétée par un tracé du type, de façon à éviter les fantaisies et les erreurs de confection dans le modèle de la chaussure militaire. »

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 31 octobre

Sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation Ernest Roche):

Pour: 228 — Contre: 148

Abstentions: 152

Se sont abstenus: MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves.

Sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation Basly):

Pour: 273 — Contre: 178

Ont voté pour: MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves.

SAUMUR

TOUJOURS LES ACCIDENTS DES TRAMWAYS

Hier soir, deux accidents sur le pont Cessart, causés toujours par les rails des tramways.

Un camion est resté en panne par suite de la rupture d'un de ses essieux, et, presque au même moment, une calèche a été fortement endommagée.

Les chevaux, naturellement, sortent toujours plus ou moins contusionnés d'entre les brancards.

Mais, samedi dernier, il n'en a pas été de même pour le cheval d'un propriétaire de Villebernier. Passant sur le pont Napoléon, la bête glissa et s'abattit avec une telle force qu'elle eut le poitrail entr'ouvert. Le conducteur en fut quitte pour un panache sans gravité.

Ces accidents, presque journaliers, rendent

inexplicable la patience des propriétaires de chevaux et voitures. Semblables abus ne se produisent qu'en France, et principalement dans nos calmes pays de l'Ouest; car si l'on dotait les Américains, voire même nos têtes chaudes du Midi, de pareilles machines à accidents, il y a longtemps que charretiers, voituriers et propriétaires se seraient syndiqués pour « lyncher » les tramways et leurs auteurs.

L'APPEL DE LA CLASSE

Les hommes du contingent partiront cette année aux dates suivantes:

Les hommes appelés pour un an, le 10 novembre.

Les hommes appelés pour trois ans et les ajournés de 1889: subdivisions paires, le 12 novembre; subdivisions impaires, le 14 novembre.

A propos de la fête des Morts

Nous recevons la lettre suivante:

« Saumur, 2 novembre 1891.

» Monsieur le Directeur,

» Permettez-moi de vous signaler un fait sans précédent, que tout le monde a pu constater au cimetière hier et aujourd'hui où l'affluence a été si grande en raison de la fête des Morts.

» Dans la partie de l'ancien cimetière où l'on fait aujourd'hui les inhumations, le sol est jonché d'ossements humains, provenant des anciennes sépultures qui se trouvaient en cet endroit.

» Je sais qu'il est nécessaire, après un certain temps, de retirer les ossements des terrains qui n'ont pu être achetés par les familles; mais la plus élémentaire morale et le respect dû aux morts ne demandent-ils pas qu'on les réunisse immédiatement dans un ossuaire, sans les laisser à la vue de tous?

» Il est vraiment pénible de voir tous ces restes d'êtres que nous avons connus et aimés foulés aux pieds par des promeneurs insouciantes.

» Je ne sais à qui incombe la responsabilité d'une pareille négligence, mais j'espère qu'il suffira de la signaler pour empêcher le retour de faits touchant d'aussi près à la morale publique.

» Veuillez agréer, etc.

» UN DE VOS LECTEURS. »

OREILLE EMPORTÉE

Le quartier des Ponts est réputé pour les rixes. Dans certaines de ses ruelles on entend assez souvent crier: *A l'assassin! au secours!* et les passants ne se montrent guère pressés de s'en mêler, les combattants pouvant se tourner contre eux. Le cas s'est présenté.

Dimanche soir, dans le cabaret du sieur Chrétien, un Fenetois, Adrien Coutant, et un

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Cette réflexion enchantait le peintre: il y vit un acquiescement tacite à son union avec Eva. Mais la jeune fille était distraite de lui en ce moment et tout occupée de Rominsky. Le prétendu médium parlait du penchant des races Slaves vers le spiritisme: aujourd'hui, à l'entendre, les paysans de la Russie méridionale conservent l'antique usage des libations funèbres et des armes ou autres objets que l'on enterre avec les défunts, comme si leur esprit, matériel encore, habitait la tombe.

Eva, reprise soudain par son rôle de prédicante, répondit que la même croyance, base du spiritisme actuel, se retrouve chez tous les peuples, dans la primitive Égypte comme chez les races aryennes: les Latins honorèrent les Mânes, les Grecs firent des sacrifices aux dieux d'en bas. Encore maintenant, dans la

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

terre de Bretagne, au jour des Morts, les paysans de Brizeux déposent au seuil de leur porte une galette de blé noir pour les trépassés. Sans doute, la pensée que les morts mangent et boivent constitue une superstition grossière; mais derrière cette superstition se cache l'idée mère du spiritisme qui de notre principe immortel fait une essence matérielle encore, un périsprit, très différent de l'âme des spiritualistes.

Malvoisier éprouva le besoin d'intervenir. Depuis le commencement du dîner, il se livrait à des libations, parfaitement matérielles celles-là, tendant sans cesse ses verres et ses coupes au serveur qui annonçait les grands crus. La face plus rouge que de coutume, l'œil allumé, il déclara qu'il avait à faire une confession. Les dames et René écoutèrent avidement, Rominsky dissimula un sourire, tandis que Cardénio braquait son lorgnon sur lui, l'air inquiet, tout à une crainte: Quelle gaffe cet ivrogne nous prépare-t-il?

— Eh! bien, fit le petit homme, il y a longtemps que l'aveu me pèse; quand j'ai commencé les *Mémoires d'Homère*, je ne savais même pas si Homère avait jamais existé. J'écrivais tant bien que mal mes trois pages par

jour, en piochant le Larousse et les traités de littérature grecque....

— Continuez! fit Cardénio, du ton dont il eût dit: — Un mot de plus et je vous flanque à la porte. — Mais à la stupéfaction générale, Malvoisier reprit:

— Aujourd'hui, quelle différence! Je ne le dirais pas ailleurs qu'ici, devant des spirites; eh! bien, oui, je sens réellement la présence d'Homère lorsque je m'installe à mon bureau. Il est là, devant moi: je vois sa silhouette vague en fermant les yeux; et j'écris, j'écris ce qu'il me dicte, sans rien penser par moi-même, tout entier à l'influence qui me pénètre. Ce n'est même plus mon écriture, mais une sorte de sténographie que j'ai beaucoup de mal à déchiffrer après, et je trouve alors sur le papier un tas d'idées que je n'aurais jamais eues seul.

— Depuis quand ce miracle? fit Rominsky, l'air gouaillieur.

— Seulement depuis deux ou trois jours d'une façon indéniable. La semaine dernière j'hésitais encore, je travaillais tantôt avec mes livres et tantôt sous la dictée d'Homère. A présent, le doute n'est plus permis.

Cardénio n'eut garde de contredire, mais, malgré son empire sur lui-même, il abaissa

vers Malvoisier un regard de si profonde commisération, que celui-ci s'en aperçut et se fâcha; il fit avec aigreur le procès des gens qui nient sans les examiner tous les phénomènes surnaturels; puis, sous l'influence du vin, mais aussi d'une incontestable sincérité, il se leva, et avec une énergie d'action dont M^{me} Cardénio fut horriblement choquée, il affirma, la voix vibrante, le geste déclamatoire, qu'il se laisserait tailler en morceaux plutôt que de céder un pouce de terrain aux sceptiques et aux rieurs.

Cette scène, que rien ne faisait présager, impressionna fortement René en faveur des théories d'Allan Kardec.

Mais sa conviction renaissante fit soudain place à une confusion indicible; car Malvoisier, après avoir rappelé l'oise fossile et les autres merveilles à lui connues, prit le peintre à témoin et le somma, au nom de la vérité, de raconter tout haut les manifestations surnaturelles dont il lui avait fait l'aveu, un soir, au café de Stockholm. Eluder l'invite ne se pouvait guère; Eva joignit ses sollicitations à celles de Malvoisier; Cardénio affecta un désir subit de s'éclairer; Rominsky lui-même prit un air grave. Alors, en phrases embarrassées et

Pontonois, Brosseau, se sont pris de querelle et sortirent dans la rue pour mieux régler leur compte. Chacun tapait dru et fort. Mais ce n'était pas assez : Brosseau, pour aller plus vite, saisit avec ses dents l'oreille de son adversaire et la coupa net.

Coutant ramassa ses débris et les porta au commissariat de police. Brosseau, revenu plus calme, l'y rejoignit et lui promit de payer le prix qu'il demanderait de son cartilage.

Bouilleurs de crû

Avis de la Direction des Contributions indirectes

Suivant ce qui a été annoncé par divers journaux du département, les propriétaires récoltants, qui, ne possédant pas d'alambic, font distiller hors de chez eux le produit de leur récolte, auraient la faculté de transporter à leur domicile, en franchise de l'impôt, jusqu'à concurrence de dix litres d'alcool pur, les eaux-de-vie ainsi obtenues.

Cette information est absolument inexacte, et il importe qu'elle soit rectifiée, dans l'intérêt des bouilleurs de crû qu'elle expose à se mettre en contravention.

Aucune quantité d'eau-de-vie, quelque minime qu'elle soit, ne peut être enlevée du lieu où elle a été fabriquée et circuler sur la voie publique, même à très faible distance, sans être accompagnée d'une expédition de la Régie, comportant le paiement ou la garantie du droit de consommation.

LE BON POINT NATIONAL

Le vieux « bon point » que l'on distribuait aux plus sages, dans toutes les écoles, aurait-il disparu ?

Il représentait un épisode quelconque de l'histoire de France ; et voici qu'on veut le remplacer par une médaille républicaine !

M. Fallières, en effet, a décidé d'offrir désormais aux élèves les plus méritants une médaille portant au recto une réduction de la figure de la République entourée de cette devise : *Suffrage de la majorité républicaine de la Chambre des députés* ; et au verso ces mots : *Bon point national*.

Que vient faire la Chambre des députés en cette affaire ? Et le Sénat ne se plaindra-t-il pas d'être encore oublié ?

La médaille sera en imitation de nickel.

L'affaire Gasnier, Dubrante

M. DE CHATAUX

L'affaire Gasnier (ancien notaire à Angers) menace de tourner au tragique.

M. de Chataux, cité comme témoin, est entré dans le cabinet d'instruction, à Angers, vendredi, à midi ; il a été retenu comme témoin jusqu'au samedi, une heure du matin, sans que, dans cet intervalle de treize heures, il ait pu boire ou manger quoique ce soit.

confuses, René parla d'Henriette ; il dit leur promenade au château de l'île d'Yeu, la mort de sa cousine, son retour seul sur la côte déserte et la nuit sinistre que la marée haute l'avait forcé de passer au milieu des ruines. A cet endroit du récit, il s'arrête, comme pris d'un scrupule, peut-être d'une crainte de provoquer les sourires. Mais toutes les physiologies paraissent graves, jusqu'à celle du valet de chambre qui, les yeux braqués sur le narrateur, oublie de changer les assiettes. Eva, en sa curiosité de femme et de rivale, supplie son voisin de continuer ; Malvoisier le somme de ne rien taire ; enfin, il se décide, raconte sa vision avec toutefois certaines réticences, l'excuse de sa jeunesse à cette époque et du décor sinistre de la ruine, bien propre à surexciter l'imagination.

Malvoisier proteste ; le peintre s'était montré autrement affirmatif avec lui. Et René, poussé à bout, finit par convenir qu'Henriette s'est manifestée à lui d'une façon certaine cette nuit-là. Peut-être la forme blanche qu'il a cru voir n'était-elle qu'un reflet de la lune sortant des nuages ; mais la présence invisible de la chère ombre, non, il ne saurait la nier tout à fait. Il avait senti soudain au fond de son âme

Vers une heure, après une confrontation avec Gasnier, M. Degors a déclaré à M. de Chataux qu'il le mettait en état d'arrestation. Celui-ci a protesté, a crié que c'était une infamie, une illégalité, puis, exténué, est tombé évanoui sur le sol.

Deux gendarmes se sont précipités pour soutenir le témoin subitement devenu l'accusé, et, pendant ce temps, M. le conseiller Degors, ricanant et haussant les épaules, insinuant que c'était une comédie, disait : « CE N'EST RIEN... C'ÉTAIT PRÉPARÉ D'AVANCE. »

Puis, on a fini, non sans peine, à lui faire comprendre que sa situation était grave.

M. Degors, le conseiller enquêteur, instructeur ou inquisiteur, dut alors éprouver quelque émotion ou quelque embarras. Il envoya de divers côtés pour avoir un médecin. L'heure n'était pas opportune. Trois démarches furent vaines. M. Degors alla lui-même chez le docteur Guignard, qui venait de se mettre au lit, revenant de faire un accouchement sur le chemin de Frémur.

M. Guignard se rendit immédiatement au Palais. En apercevant M. de Chataux étendu sur le sol, sans mouvement, un cri lui échappa : « Mais vous l'avez tué ! » Un rapide récit des événements de la journée et l'examen du patient fixèrent à peu près son diagnostic. Il demanda que M. de Chataux fût porté dans son lit.

M^{me} de Chataux elle-même, qui était venue au Palais depuis longtemps, attendant la fin de l'interrogatoire de son mari, alla demander l'omnibus de l'hôtel d'Anjou, et M. Degors ne fit aucune objection au transport du malade.

Il était alors plus de 3 heures du matin. Depuis ce moment, M. de Chataux n'a pas recouvré connaissance. Aujourd'hui lundi, à 2 heures, trois médecins, MM. Guignard, Gripat et Dezanneaux, le médecin habituel du malade, l'ont examiné et, malgré les moyens indiqués par la science, n'ont pu obtenir aucun signe d'intelligence. Le patient est étendu rigide, agitant parfois convulsivement un bras ou une jambe, mais la mâchoire serrée ne permet d'introduire aucun médicament ou aliment. Depuis vendredi 11 h. 1/2, heure à laquelle il était sorti de chez lui pour se rendre à la citation de M. Degors, M. de Chataux n'a pris aucune nourriture. Les médecins sont désorientés.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne*, sous la rubrique : « Chronique de la Touraine » :

« Nous avons tous lu la scandaleuse nomination du maire de Marseille que le ministre de la guerre a fait officier de la Légion d'honneur.

» Ce triste personnage s'est caché en 1870.

» Quelle honte !

» A ce propos, il serait intéressant de savoir

succéder à la terreur un grand calme, un désir ineffable de la mort. Et ce retour, inexplicable sans une cause mystique, il l'attribue à l'influence secrète de son amie.

— Enfin, riposte Malvoisier, croyez-vous l'avoir vue, oui ou non ?

Et comme René hésite à répondre, Cardenio intervient de sa voix féline :

— Voyons, mon cher ami, répondez en toute sincérité. Vous savez que personne ici n'est porté à sourire des phénomènes du spiritisme. Si vous êtes convaincu de la réalité de votre vision, eh ! bien, au nom de ceux qui comme moi cherchent à acquiescer une certitude sur des questions aussi troublantes, je vous demande de parler très franchement.

Pressé de toute part, le jeune homme convient que, sincère avec lui-même, eh ! bien oui, il croit avoir entrevu l'ombre d'Henriette.

Malvoisier approuve d'un signe de tête ; Cardenio paraît tout radieux ; mais Eva, visiblement agacée, cherche à détromper son voisin ; seuls, les médiums, affirme-t-elle, ont le privilège des apparitions ; dans toute cette aventure de l'île d'Yeu, il n'y a pas autre chose que des imaginations d'enfant effrayé et les derniers vestiges d'une amourette. (A suivre.)

ce que faisaient en 1870 nos républicains d'Indre-et-Loire, qui, maintenant, se partagent si tranquillement l'assiette au beurre.

» Nous ferons connaître les noms de ceux qui se sont conduits en lâches et qui, au lieu de combattre les Prussiens, ont fui ou se sont cachés. »

EXPOSITION DE CHRYSANTHÈMES

Du 7 au 11 novembre prochain, la Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret ouvrira à Orléans une Exposition générale et internationale de chrysanthèmes, de fruits et de fleurs de la saison. Tous les horticulteurs et amateurs du pays et de l'étranger sont d'ores et déjà admis à concourir.

La municipalité s'est empressée de mettre gratuitement la salle des Fêtes à la disposition de la sympathique Société orléanaise.

Deux de nos premiers artistes parisiens, MM. Dumaine et Talbot, se proposent de faire en France, en Belgique, en Hollande, en Suisse, une tournée dont le produit sera affecté à l'érection d'un monument élevé à la mémoire de M^{me} Agar.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Un journal boulevardier blâme, ce matin, la manifestation franco-russe des élèves du lycée de Brest. Nous ne pouvons que nous féliciter, au contraire, de cette manifestation. Les élèves, retenus à déjeuner à bord du *Minin*, ont assisté à un service religieux célébré à l'occasion de la catastrophe de Borki, dans laquelle, il y a un an, le Tsar et l'impératrice de Russie faillirent perdre la vie. Ils ont ainsi appris qu'en Russie, la laïcisation n'était pas en faveur et que le chef du grand empire ne prétendait pas biffer Dieu. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 novembre 1891

Le marché éprouve une grande déception par suite de livraisons de rentes qui détruisent l'effet des escomptes et des levées de titres qui devaient en être la conséquence.

Après un cours de compensation fixé à 95.80 le 3/0/0 ancien descend à 95 fr. Le nouveau reste à 94 et le 4 1/2 à 104.70 ex-coupon.

Les Fonds Russes subissent les conséquences de l'élévation du tour de l'escompte et des avances sur titres par la Banque impériale de Saint-Petersbourg, qui fait pressentir de fortes livraisons de valeurs russes. La baisse du Rouble à 202 à Berlin motive la baisse de l'Orient à 63 fr. L'Extérieur se maintient à 67 1/16 et le Portugais descend à 34 1/2. La Rente Italienne est offerte à 88.40, par suite d'une dépréciation du change de 2.50 qui ne peut que s'aggraver par les besoins d'or pour payer le coupon de janvier.

Les sociétés de crédit subissent le contre coup du désarroi du marché en Banque. Cet effet ne peut être de longue durée, les sociétés ayant réalisé de beaux bénéfices dans les dernières émissions. La Banque de Paris reste à 727 ; le Crédit Foncier à 4,226. La Société Générale à 480 sans changement sur la veille et le Crédit Mobilier se maintient à 242 fr.

Le Crédit Foncier de Tunisie a des demandes suivies correspondant à l'extension de ses prêts hypothécaires.

L'obligation Immeubles de France vaut 384.50.

L'obligation Porto-Rico se négocie à 201.50. Les Chemins Économiques cotent 408.50.

FAITS DIVERS

TENTATIVE D'ASSASSINAT EN WAGON

Une tentative d'assassinat a été commise samedi soir dans l'express venant du Havre et arrivant à Paris à 11 h. 45.

M. Xavier Schwale, âgé de trente-cinq ans, quincailleur à Saint-Etienne, se trouvait dans un wagon de 2^e classe, avec un individu vêtu comme un ouvrier aisé.

Pendant la première partie du trajet, il remarqua les allures bizarres de son compagnon de route, sans toutefois y attacher une importance quelconque, et s'endormit.

L'express venait à peine de franchir la station de Mantes, que l'ouvrier sortait de sa poche un flacon de chloroforme et le portait sous le nez de M. Schwale, qui le réveilla en sursaut, avant que le narcotique pût produire son effet.

Il aperçut alors son compagnon de route qui braquait sur lui un revolver. Il tira aussitôt le signal d'alarme et cria : « A l'assassin ! » Le train s'arrêta et le conducteur accourut.

L'agresseur avait eu toutefois le temps de jeter flacon et revolver par la portière, avant l'arrivée du conducteur.

M. Schwale raconta alors la tentative d'assassinat dont il avait été l'objet. L'ouvrier répondit qu'il ne savait pas ce qu'on voulait dire. Il n'en fut pas moins arrêté, et à l'arrivée du train à Paris, il fut mis à la disposition de M. Dietze, commissaire spécial de la gare Saint-Lazare.

L'auteur de cette tentative de meurtre a déclaré s'appeler Charles Baradero et être sujet américain. Il a dit également qu'il était âgé de vingt-neuf ans, et qu'il exerçait la profession de plombier. Il n'a pu ou n'a pas voulu indiquer son domicile à Paris.

Charles Baradero a été envoyé au Dépôt.

Examens du baccalauréat.

L'examineur, montrant au candidat une feuille de tabac.

— Quelle est cette plante ?

Le candidat ne répond pas.

— Voyons, répondez, vous en prenez tous les jours.

— Ah ! bien, j'y suis, c'est l'absinthe.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures.

Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

MARDI 3 Novembre 1891

LA MASCOTTE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de A. Duru et Henri Chivot, musique d'EDMOND AUDRAN.

Dernières Nouvelles

Paris, 3 novembre, 12 h. 26 soir.

Suivant des dépêches privées de Rome, Sa Sainteté Léon XIII serait alitée par suite d'un catarrhe intestinal.

L'état du cardinal de Lavignani est toujours le même, avec des alternatives de bien et de mal. HAVAS.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : *Maréchale, Violette, Hélotrope, Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Alloyer-Goiset

Par jugement du 2 novembre 1891, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de liquidation judiciaire, ouverte provisoirement à ce jour, le sieur Alloyer-Goiset, serrurier - mécanicien à Saint-Florent.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. L. Proust syndic provisoire.

Pour extrait,
(776) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Suivant acte passé devant M^e BRAC, notaire à Saumur, le 28 octobre 1891, M^{me} V^e GABORIT née HARDY a cédé à M. JULIEN EFFRAY, boulanger, le fonds de commerce de boulangerie qu'elle exploitait à Saumur, rue de la Croix-Verte, n^o 46 et 48.

Domicile est élu à Saumur, en l'étude de M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Suivant acte passé devant M^e BRAC, notaire à Saumur, le 28 octobre 1891, M^{me} V^e BOUGREAU née BELIN a cédé à M. et M^{me} MARTINEAU-DOC, de Saumur, le fonds et le matériel d'entrepreneur de maçonnerie qu'elle exploitait à Saumur, rue du Bellay, n^o 37.

Domicile est élu à Saumur, en l'étude de M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi (Maine-et-Loire).

A Affermer LE DROIT DE CHASSE

A PARTIR DU 1^{er} AOUT 1892

Sur les biens de la commune de COURLÉON (Maine-et-Loire),

D'une contenance de 300 HECTARES environ, en nature de terres labourables, prés, landes et saponnières.

Ces biens, dits les Communaux, sont dans un même tenant.

L'ADJUDICATION aura lieu à la Mairie de Courléon, le Dimanche 29 Novembre 1891, à 1 heure du soir.

Mise à prix : 300 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à la Mairie de Courléon, soit à M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi, détenteur du cahier des charges. (767)

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

UNE JOLIE MAISON

Composée de 20 pièces, en partie parquetées, avec un superbe jardin en plein rapport et une grande pièce d'eau.

Cette maison peut être transformée en hôtel, devant la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. COUTAND-SIMON, qui l'occupe, 2, route neuve d'Angers, à Saumur, ou à M^e GAUTIER, notaire. (620)

A VENDRE

Deux Chiens courants griffons vendéens

VIENT DE PARAÎTRE

CHASSE

GUIDE PRATIQUE

DU GARDE PARTICULIER, DU CHASSEUR ET DU PROPRIÉTAIRE

Suivi d'un formulaire de procès-verbaux,

Par J. LEMERCIER, chef d'escadron de gendarmerie à Amiens.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈME DES PLAIES ULCÉRÉES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, rue Jacob, à Paris

La Mode illustrée

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

Le supplément littéraire, avec pagination spéciale, est consacré à des romans illustrés.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

FABRIQUE DE CLOTURES ET TREILLAGES EN TOUS GENRES

TOUCHET FRÈRES

Rue du Quinconce, n^o 2 bis, et rue Prébaudelle, 14 (près le Mail)

ANGERS

PRIX DES CLÔTURES, SYSTÈME MÉCANIQUE TYPE DE CHEMIN DE FER

En Lattes de Châtaignier, relié avec fil de fer n^o 12 recuit ou galvanisé

Pour Prairies, Parcs et Jardins

Hauteur	Ecartement	Rang fil	Prix	En rouleaux
1 ^m »	7 à 8	3	0 40	Le mètre courant
1 ^m 10	7 à 8	3	0 45	—
1 ^m 10	7 à 8	4	0 50	—
1 ^m 30	7 à 8	4	0 60	—

Rapproche pour Volailles

1 ^m »	4 à 5	3	0 45	—
1 ^m 10	4 à 5	3	0 55	—
1 ^m 10	4 à 5	4	0 60	—
1 ^m 30	4 à 5	4	0 75	—

Rendu FRANCO de port en gare de Saumur pour les livraisons au-dessus de 30 fr.

Nous fabriquons sur Commande de la Clôture de toute hauteur et de l'écartement que l'on désire; la pose se traite de gré à gré selon la quantité et la nature du terrain.

Pieux pour maintenir la Clôture (ronds et vernis) de 1^m 50 de hauteur, 20 et 25 fr. le cent; de 1^m 70 de hauteur, 25 et 30 fr. le cent. Barrières pour champs et jardins, depuis 2 fr.

Treillages en bois Châtaignier paré

Pour Clôtures élégantes et fantaisies, décorations intérieures et extérieures de serre et d'habitation, entourage de bassin, bordure de jardin, serré, depuis 0 fr. 75 le mètre. — Tonnelles en tous genres, de toutes dimensions, depuis 30 francs, peintes. Grande spécialité de Treillages pour espalier, en bois de châtaignier paré carré long, depuis 0 f. 80 le mètre carré peint. Losanges depuis 1 f. 75 peints.

Clôtures pointées sur traverses, tuteurs de rosiers, paillasons pour serres et volières.

Envoi franco sur demande du catalogue avec tous les différents prix et dessins.

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES A RECHAUD ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR